

## Cycle 2 : note de mission

### 1. Contexte

Le monde rencontre depuis plusieurs années des crises d'une ampleur inédite qui remettent toujours plus en question nos modes de vie : épisodes caniculaires, inondations, pandémie etc. A Bruxelles, nous avons vécu un enchaînement d'événements climatiques sans précédent : vagues de chaleur à répétition, perte de biodiversité, hausse à des niveaux jamais atteints des prix du gaz, des carburants et de l'électricité.

Ces situations d'urgence sont un avant-goût de ce qui pourrait advenir dans les années à venir si nous ne réagissons pas. Elles confirment la nécessité d'agir pour accélérer la lutte contre le réchauffement climatique. Un des objectifs de la Région bruxelloise est d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 . Les émissions directes de gaz à effet de serre ont déjà baissé de 21% sur la période 1990 - 2021. Il s'agit maintenant d'accélérer le rythme pour les réduire d'au moins 90% d'ici les 27 prochaines années pour atteindre l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050<sup>1</sup>. Mais l'enjeu ne se limite pas à Bruxelles : il faut également inclure dans nos réflexions les biens que nous importons à Bruxelles, pour lesquelles les émissions sont souvent produites en dehors de la Région (c'est ce qu'on appelle les émissions indirectes de gaz à effet de serre).

Cette accélération dans la lutte contre le réchauffement climatique, aura un impact sur tous les aspects de nos vies : déplacements, achats, travail mais aussi sur la construction de la ville. C'est pourquoi, les citoyen-ne-s, les pouvoirs publics, les entreprises, les associations... doivent pouvoir déterminer comment agir pour atteindre ensemble cet objectif de neutralité carbone. La Région ne peut le faire seule, à n'importe quel prix et les mesures ne peuvent être envisagées uniquement de manière technique par des expert-e-s. Ces actions doivent aussi se traduire par de meilleures conditions de vie pour les Bruxelloises et Bruxellois et prendre en considération la diversité de situation des habitant-e-s et des personnes qui vivent « à temps partiel » dans la Région (étudiants, navetteurs, visiteurs professionnels et touristes).

### Pourquoi une Assemblée citoyenne permanente pour le climat ?

Pour donner ce fameux "coup d'accélérateur", donner un rôle plus actif aux citoyen-ne-s dans les décisions qui les concernent et garantir une transition juste, la Région a décidé de mettre en place une **Assemblée citoyenne pour le climat**. Son objectif est de proposer des

---

<sup>1</sup> La neutralité carbone désigne un équilibre qui peut être atteint quand : les émissions de CO2 générées par l'homme (chauffage, industrie, transports...) sont inférieures ou égales à celles absorbées sur le long terme par les milieux naturels que gère l'homme (forêts, terres agricoles, etc.). Les émissions de CO2 produites par l'homme absorbent les rayons du soleil, et provoque un effet de serre réchauffant la planète, c'est ce que l'on nomme gaz à effet de serre.



recommandations sur les politiques climatiques bruxelloise. Cette Assemblée souhaite être **permanente** : chaque année, un nouveau sujet lié au climat est traité par de nouveaux citoyennes et citoyens.

Les participant-e-s du premier cycle ont formulé des recommandations sur l'habitat de février à avril 2023 et ont remis leurs propositions au Gouvernement le 9 juin 2023. Celui-ci a effectué un premier retour sur les propositions le 28 septembre. Le thème du second cycle, auquel vous avez accepté de participer, a été défini par 21 citoyen-ne-s de la première Assemblée citoyenne, en lien avec les administrations et les acteurs de la Région. **Il s'agit de l'alimentation durable.**

## 2. Thématique : Alimentation

C'est en effet un enjeu majeur : les émissions de gaz à effet de serre liées aux systèmes alimentaires au niveau mondial représentent entre 1/4 et 1/3 des émissions totales mondiales de GES (GIEC 2019<sup>2</sup>). D'ici à 2050, les prévisions indiquent que ces émissions vont tripler (en tenant compte de l'évolution des comportements alimentaires et de l'évolution démographique (FOA 2019)).

A Bruxelles, le secteur de l'alimentation produit :

- **1 à 4 % Des émissions directes** (émissions des activités économiques - commerces, restaurants, supermarchés... - sur le sol de Bruxelles, les émissions produites par les ménages bruxellois pour s'alimenter, etc.)
- **15 % des émissions indirectes** (émissions produites hors de Bruxelles, destinées au secteur alimentaire bruxellois, par exemple transport lié à l'import et export de nourriture produite hors de Bruxelles, émissions produites par les systèmes de production intensive, etc.).

Pour réduire cet impact et réaliser la transition, la stratégie Good Food a été lancée en Région bruxelloise. Ses objectifs sont de garantir une alimentation saine, locale, durable à toutes et tous, chez soi comme dans la restauration collective, de respecter un prix juste pour les producteurs et de réduire les pertes et le gaspillage. Pour atteindre ces objectifs qui s'inscrivent dans la trajectoire de la neutralité carbone, un plan d'actions à mettre en place a été travaillé par un grand nombre d'acteurs spécialistes du sujet.

Leur conclusion est claire : **nous allons devoir grandement changer le système alimentaire à l'échelle de Bruxelles dans les années à venir.** Cela passe notamment par

---

<sup>2</sup> Le GIEC est le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Créé en 1988 par le Programme des Nations unies pour l'environnement et l'Organisation météorologique mondiale, il rassemble 195 États membres et a la mission d'informer les gouvernements du monde sur la réalité scientifique du changement climatique.



des objectifs de végétalisation du régime alimentaire (réduction de la consommation de viande, de poisson et de produits laitiers) mais également une alimentation plus biologique et plus locale. Une offre alimentaire allant dans ce sens se développe mais la demande ne suit pas toujours. Le secteur privé, les pouvoirs publics, les associations et les citoyen-ne-s ont un rôle jouer dans cette transition.

La thématique du 2e cycle de l'Assemblée citoyenne pour le climat s'articulera autour de la question suivante : **Comment faire pour permettre à tou-te-s les Bruxellois-es de passer à une alimentation plus durable et qualitative à l'horizon 2050 ?** En tant que Bruxellois-es, de quoi auriez-vous besoin pour vous aider à changer d'alimentation demain ? Qu'attendez-vous des pouvoirs publics, du secteur privé et de la société en général pour y parvenir ?

### **3. Fonctionnement**

D'octobre 2023 à décembre 2023, vous vous réunirez lors de plusieurs sessions de travail avec les 75 autres membres de l'Assemblée citoyenne.

#### **Comment l'Assemblée citoyenne pour le climat va-t-elle se dérouler ?**

L'Assemblée va se dérouler en plusieurs phases : une phase d'échanges, une phase exploratoire, une phase de co-construction... Au fil de sessions, vous aurez l'occasion de vous nourrir de vos expériences respectives mais aussi au travers d'échanges avec des intervenant-e-s extérieur-e-s, chercheurs et chercheuses et acteurs de terrain qui éclaireront différentes facettes de l'alimentation à Bruxelles. Ces temps d'échanges et de débats conduiront à produire collectivement un avis citoyen avec des aspirations, des préconisations et des recommandations concrètes.

#### **Quelles réponses seront apportées aux propositions de l'Assemblée citoyenne ?**

En fin d'Assemblée, vous présenterez et remettrez votre rapport au secrétariat de l'Assemblée et au ministre de l'Environnement. Sur base volontaire, un quart d'entre vous sera invité à définir le prochain sujet de l'Assemblée citoyenne, une dizaine d'autres suivront pendant un an la réponse apportée par le gouvernement.

De son côté, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale s'engage à assurer un suivi des travaux de l'Assemblée citoyenne, en formulant une première réponse dans les trois mois et une deuxième réponse dans les douze mois suivants. Le gouvernement développera une feuille de route qui intégrera la vision et les propositions de long terme de l'Assemblée



citoyenne dans la gouvernance climatique de la Région, pour lesquels il est décidé, après la première réponse, d'assurer un suivi.

Conscient que des propositions pourraient sortir du cadre des compétences de la Région Bruxelles-Capitale, le gouvernement s'engage à s'en faire le relais vers les autres niveaux de pouvoir et autres types d'acteurs (de terrain, académique, secteur privé...).